

les travaux dans les régions pionnières, le gouvernement fédéral a constitué à cet effet la société Pétro-Canada, qui disposera d'un capital technique de 1,5 milliard de dollars.

Quatrième composante : accroissement du recueil des informations sur les ressources. Il est certain que l'une des grosses difficultés auxquelles se heurte le gouvernement canadien pour élaborer une politique énergétique est l'incertitude qui subsiste quant au capital ressources du pays (notamment charbon, uranium et pétrole dans les régions pionnières). Pour accélérer la circulation des informations, le gouvernement a décidé d'exiger des compagnies qui détiennent des permis de recherche dans les régions où se trouvent des structures géologiques d'un potentiel important qu'elles effectuent des sondages d'exploration dans des délais raisonnables.

La cinquième composante vise à substituer certaines formes d'énergie à d'autres, notamment à encourager le remplacement du pétrole importé pour la production électrique par des ressources canadiennes comme l'énergie nucléaire, l'énergie hydraulique et le charbon.

La sixième composante a trait aux nouveaux réseaux de transport du pétrole, du gaz naturel et du charbon produits au Canada. C'est ainsi que le projet d'amener d'énormes quantités de gaz naturel des régions pionnières pourrait atténuer de façon très sensible les difficultés du marché de l'énergie et permettre de réduire, au cours des quinze années qui viennent, la dépendance du pays à l'égard du pétrole importé.

Enfin, certaines mesures ont déjà été prises ou le seront à bref délai, dans le cadre des trois dernières composantes, pour assurer l'approvisionnement énergétique en cas de pénurie, favoriser les recherches et le développement consacrés aux diverses sources d'énergie, accroître la participation canadienne à la mise en valeur des filières énergétiques du pays. ■

conjoncture

Inflation : l'amorce du reflux

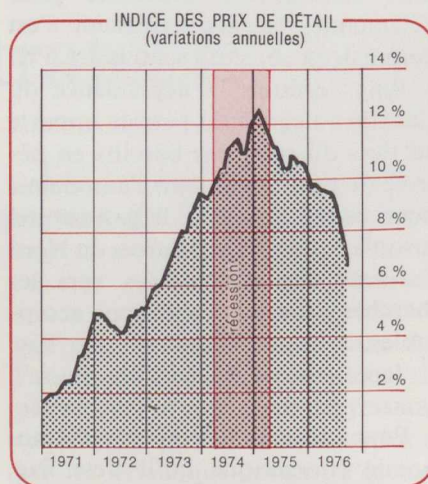


Un peu plus d'un an après la mise en application du plan gouvernemental de lutte contre l'inflation, les premiers résultats, s'ils paraissent en eux-mêmes encourageants, sont considérés surtout comme le signe de nets changements d'attitude chez les Canadiens (1).

Au cours de la première année d'application du plan (octobre 1975/octobre 1976), la hausse du coût de la vie a été d'environ 8 p. 100. Tel était bien l'objectif du gouvernement : faire passer le taux de l'inflation, qui avait été de 11 p. 100

de l'indice des prix de détail, a joué un grand rôle dans la décélération. Si l'on ne tenait pas compte de l'évolution des prix de ces produits, la hausse serait de 9 p. 100. La réalisation du plan pour 1977 exigera donc un ralentissement beaucoup plus net de la hausse des prix des produits industriels et des services.

Sur le plan des attitudes mentales et sociales, la première année d'application du plan paraît positive à nombre d'observateurs. Certes, le premier anniversaire a été marqué par un vaste mouvement de grève de vingt-quatre heures lancé par les centrales syndicales ; de leur côté, les milieux d'affaires, touchés par la limitation des bénéfices, se montrent ou hostiles ou réservés. Mais la plupart des Canadiens ont pris conscience du fait que la marée inflationniste est en train de se retirer, de sorte que l'anticipation des hausses en fonction du taux d'inflation le plus élevé peut ne plus être la grande préoccupation des divers agents économiques. « De nombreux Canadiens, a dit le gouverneur de la Banque du Canada, traversent une période de frustration. Comme tous ceux qui suivent un régime amaigrissant, nous nous sentons déprimés d'avoir à faire preuve de modération dans nos habitudes alimentaires. Il est pénible de résister à la tentation du réfrigérateur, mais plus encore de constater, sur la balance de la salle de bains, à quel point il faut du temps pour retrouver son poids ». Le programme anti-inflation doit durer encore deux ans.



en 1975, à 8 p. 100 en 1976 puis à 6 p. 100 en 1977 et à 4 p. 100 en 1978. On observe cependant que la baisse des prix des produits alimentaires, qui entrent pour 28 p. 100 dans le calcul

1. Sur le plan de lutte contre l'inflation lancé en octobre 1975, voir Canada d'aujourd'hui, janvier 1976 et avril 1976.